

L'UFE en pleine expansion

Un facteur important pour la Commission européenne

La 43^{ème} réunion du comité de l'Union du Personnel des Finances en Europe (UFE) était placée sous le signe de l'expansion. L'Union du Personnel des Finances en Europe, créée en 1963 par Hermann Fredersdorf, qui représente d'ores et déjà plus de 350.000 affiliés répartis en 40 syndicats membres dans 20 pays, enregistre de nombreuses adhésions. Le syndicat grec POE-DOY, compétent dans le domaine fiscal, a déposé une demande d'affiliation et le deuxième grand syndicat O.S.Y.O., actif dans le domaine douanier, a manifesté sa volonté de devenir membre de l'UFE. Le grand syndicat espagnol GESTHA, actif dans le domaine fiscal, a pu être accepté comme membre conformément à la demande déposée, tout comme le syndicat portugais Sindicato dos Trabalhadores dos Impostos (S.T.I.). Le syndicat fiscal hongrois ADOSZT est déjà membre de l'UFE depuis plusieurs années et maintenant, l'UFE a également pu accueillir l'administration indépendante des douanes et des finances de Hongrie, c'est-à-dire la représentation du personnel des administrations douanières. Un autre nouvel affilié de l'UFE: la représentation professionnelle tchèque du personnel des administrations douanières, la Spolek celníků České republiky (SCCR). Cela prouve que l'UFE, qui représente actuellement plus de 400.000 membres issus des domaines fiscaux et douaniers, jouit de l'estime correspondante.

L'événement incontesté de la réunion du comité fut sans aucun doute le discours d'ouverture du Commissaire européen en charge des impôts et de l'Union douanière, Laszlo Kovacs qui, après son exposé, a pris le temps de répondre aux questions des plus de 100 délégués.

Après la présentation de la politique douanière et fiscale de la Commission, Laszlo Kovacs s'est penché en détail sur les efforts entrepris en Europe pour combattre la fraude sous toutes ses formes. Pour ce qui est du thème de la lutte contre la fraude en matière de T.V.A., il a exposé les raisons pour lesquelles l'introduction du système « Reverse-Charge » a été rejeté et, en concordance avec l'UFE, il a défendu la position qui

consiste à dire qu'il convient dans un premier temps d'utiliser à bon escient les possibilités offertes par le système existant en matière de T.V.A. via une présence renforcée de personnel et une meilleure collaboration entre les Etats membres. Kovacs a souligné qu'il est important pour lui de s'adresser aux délégués de l'UFE en sa qualité de Commissaire de l'U.E. étant donné que les membres organisés au sein de l'UFE, issus des domaines fiscaux et douaniers, seraient d'une importance primordiale pour la mise en œuvre correcte des normes de l'U.E. dans la pratique et qu'ils contribueraient ainsi au succès des règlements correspondants.

Dans le domaine fiscal, le comité de l'UFE s'est entre autres penché sur le système des parties économiques reconnues, prôné aux Pays-Bas, qui prévoit que des sociétés, qui concluent un contrat avec l'administration fiscale, bénéficient d'allègements fiscaux et ne sont pas soumises à des contrôles fiscaux. L'accent est donc mis sur le service plutôt que sur les contrôles. Par contre, l'UFE est d'avis que ce modèle est une erreur car il serait impossible de renoncer aux contrôles, comme on pourrait le constater par ex. en Allemagne au vu du résultat des contrôles fiscaux effectués dans des entreprises en 2005, se montant à 13 milliards d'euros. Le scandale avec la viande avariée en Allemagne tendrait à prouver qu'on ne peut faire confiance aux entreprises que de façon limitée lorsqu'il s'agit pour elles de tenir leurs engagements.

En se référant aux travaux de la Commission concernant une base de calcul de l'assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés (GKKB), l'UFE a également exigé de mettre en œuvre une directive commune d'établissement des bilans. Il faudrait se remémorer que, dans certains cas, des entreprises sont tenues d'établir plusieurs bilans dans un Etat européen, à savoir un bilan pour la base de calcul de l'assiette commune consolidée, un aux termes de l'IAS / IFRS, un aux termes du droit commercial et le cas échéant un bilan en cas d'activités aux Etats-Unis, aux termes de l'US-GAAP.

Outre une base de l'assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés (GKKB), visant à éviter le dumping fiscal, l'UFE pense également qu'un taux d'imposition minimum serait judicieux. Mais la hauteur de ce taux d'imposition minimum devrait être fixée sur le plan politique.

Le point faible de la directive européenne sur les intérêts et les impôts, qui est entrée en vigueur dans les 25 pays membres de l'U.E. depuis le mois de juillet 2005, a également fait l'objet d'une discussion au sein du comité. La directive sur les intérêts doit garantir que les investisseurs déclarent les intérêts perçus dans l'UE dans le pays où ils ont leur domicile. Des accords correspondants valent également pour les relations avec la Suisse, Andorre, le Liechtenstein, Monaco et San Marino et avec les îles anglo-normandes, l'Isle of Man et les territoires indépendants et associés des Caraïbes.

Depuis le 1^{er} juillet 2005, 22 Etats membres de l'U.E. ont échangé des renseignements concernant les produits des intérêts de citoyens membres de l'U.E. L'Autriche, la Belgique et le Luxembourg ne participent pas à cette procédure de renseignements. Ils prélèvent un faible impôt à la source. L'investisseur reste anonyme. 75 % des recettes perçues grâce à cet impôt prélevé à la source reviennent à l'Etat où le contribuable a son domicile.

Avec des rentrées de fonds du Luxembourg d'un montant de 48 millions d'euros, d'Autriche (13 millions d'euros) et de Belgique (10 millions d'euros), le Commissaire Kovacs a admis que ce résultat ne répond pas aux attentes.

En raison de nombreuses lacunes au niveau des réglementations, qui offrent aux investisseurs de nombreuses possibilités de contourner la taxation des intérêts de façon légale, par ex. au moyen d'autres produits de placement financiers, de bénéfices de fonds cumulés, de Hedgefonds, de produits dérivés, d'opérations en bourse, de «fonds à une personne», l'UFE a exhorté la Commission à se pencher de façon intensive sur le

contrôle de lacunes contraires à ce qui était prévu.

L'UFE a expressément salué l'intention de la Commission visant à prendre contact avec d'autres pays pour que les revenus des intérêts de citoyens de l'U.E. soient également imposables à Hong-Kong, Singapour et Macao. Le Commissaire Laszlo Kovacs a expliqué que la Commission allait s'efforcer de trouver un traitement uniforme de la directive sur les intérêts et de son évolution.

Le comité a salué la prolongation du programme FISCALIS, qui s'appelle maintenant FISCALIS 2013. FISCALIS est un «programme d'action commun pour l'amélioration du fonctionnement des systèmes fiscaux dans le marché commun» et ce programme concerne maintenant – contrairement à ses prédécesseurs – non seulement les impôts indirects mais aussi les impôts directs. Il faut voir ce programme en relation avec la stratégie conclue à Lisbonne, disant que la croissance et l'emploi seront les plus grands défis pour l'Union européenne dans les années à venir. Le programme 2013 doit contribuer activement à la mise en œuvre de cette stratégie grâce au développement de la collaboration entre les administrations fiscales. A cet effet, on a prévu entre autres des mesures pour l'organisation et le financement de contrôles multilatéraux pour mieux combattre les fraudes transnationales, tout comme le financement et l'amélioration de systèmes existants de communication et d'échange d'informations. Il est également prévu d'organiser des séminaires multinationaux et le soutien financier et organisationnel de mesures d'échanges de fonctionnaires.

Le programme d'échanges, en tant que partie intégrante du programme global FISCALIS, doit permettre aux participants d'accomplir encore mieux et plus intensément leurs tâches professionnelles actuelles liées à l'Europe. La mesure d'échange, organisée par le pays d'accueil respectif, dure en général 2 semaines.

Les explications dans le domaine douanier se sont surtout concentrées

sur la lutte contre la fraude douanière en Europe. L'accent a été mis sur la piraterie de produits de marque et la contrebande de cigarettes, la modernisation du Code douanier et l'introduction d'un programme d'action pour les activités douanières dans l'Union (Douanes 2013). Les autres points forts ont été la mise en place d'informations de technologie avec des standards unitaires pour une communication sans problème, pour un dédouanement plus efficace et pour des contrôles axés sur les risques. Outre l'arrêt des réductions de personnel, l'UFE a exigé l'introduction de standards sociaux minimum, accompagnés de changements organisationnels, une formation de base unitaire, la création d'une Académie douanière européenne pour les cadres, la fixation de quotas de contrôle obligatoires avec des possibilités de sanction, étant donné qu'ils représentent moins d'1% des importations ainsi que l'intégration accrue de l'administration douanière dans la mise en œuvre des interdictions et des restrictions dans les flux transfrontaliers de marchandises (par ex. la drogue, la piraterie de produits de marque, la protection de la santé et des consommateurs), et ce à un niveau uniforme dans le marché commun, afin d'éviter des dysfonctionnements en matière de concurrence.

La présentation Power-Point, consacrée au thème de la «piraterie de produits de marque et à la contrebande de cigarettes», présentation rendue possible par le Président de la direction de la police douanière de Cologne, Karl-Heinz Matthias, a tout particulièrement attiré l'attention. En Madame Heike Barczyk, l'oratrice qu'il avait délégué et qui est la directrice du Regional Intelligence Liaison Office for Western Europe (RILO WE), les collègues ont trouvé une interlocutrice extrêmement compétente. La présentation Power-Point a expliqué de manière éloquente les différentes formes de la piraterie de produits de marque, son étendue, la lutte contre ladite piraterie et contre la contrebande de cigarettes.

Outre les thèmes liés à nos professions respectives, l'ordre du jour prévoyait la nouvelle élection du comité directeur de l'UFE pour les prochaines 4 années. Avec 122 des 123 voix, le Président de l'UFE, Dieter Ondracek, a été confirmé dans ses fonctions de façon

impressionnante. Ce sont les collègues Nico Goor (NL), Jorn Rise Andersen (DK), Frank Campbell (GB), Giordano Schera (CH) et Serge Collin (F) qui ont été élus comme vice-présidents avec respectivement 107, 96, 88, 88 et 80 voix. Conformément aux statuts, le collègue Klaus-Hilger Leprich, Président de la Fédération des fonctionnaires allemands des douanes, a été coopté dans le comité directeur en tant que Vice-Président.